



# Jeunes espoirs sportifs gardois : bénéficiez d'une aide individuelle

Vous avez - de 25 ans (ou 30 ans en situation de handicap) ? Vous êtes licencié dans un club et sportif de haut niveau ? Le Conseil départemental du Gard peut vous accompagner à pratiquer votre sport dans les meilleures conditions !

Publié le 16/09/2024 - Mise à jour le 05/11/2024

## Comment pouvons-nous vous aider ?

50 jeunes espoirs sportifs gardois ont été soutenus, en 2023, par le Conseil départemental du Gard qui leur a alloué une subvention. Avec une volonté forte pour la collectivité, celle d'encourager la pratique du sport pour le plus grand nombre en réduisant les inégalités.

## Pour qui ?

- Avoir moins de 25 ans (ou moins de 30 ans pour les personnes en situation de handicap).
- Être licencié dans un club sportif gardois ou domicilié dans le Gard et licencié dans un club sportif hors Gard pour le besoin de la pratique de haut niveau.
- Être sportif de haut niveau, inscrit sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau « élite », « séniors », « espoirs », « relève » ou « collectifs nationaux ».
- Ne bénéficier ni d'un contrat professionnel, ni du dispositif « jeunes talents » du Conseil départemental.

## Comment en bénéficier ?

Prenez connaissance de la charte d'engagement des jeunes espoirs sportifs gardois, et complétez le dossier de demande d'aide individuelle en ligne qui sera accessible aux dates indiquées ci-après sur cette page. Après vérification de la conformité de votre dossier et vote du Conseil départemental, vous pourrez recevoir votre aide d'un montant de 1 000€.

## Comment faire sa demande ?

Vous devez effectuer votre demande dans l'espace e-démarche du Conseil départemental qui sera **accessible ici à compter du 2 janvier jusqu'au 9 février 2024**.

*Actuellement cet espace est clos - Il réouvrira pour la prochaine session d'accompagnement.*

### 3 étapes :

1. Créer un compte
2. Accéder au formulaire de demande d'aide individuelle aux Jeunes espoirs sportifs gardois
3. Remplir le formulaire en ligne



*Conseil départemental du Gard*

*Lundi au vendredi de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures.*

*3 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9*

*04 66 76 76 76*